



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA **FIACAT** 2018



FIACAT

96 boulevard de la Libération
94300 Vincennes - France
Tel. : +33 (0)1 58 64 10 47
Courriel : fiacat@fiacat.org

REPRÉSENTATION DE LA FIACAT AUPRÈS DES NATIONS UNIES À GENÈVE

c/o CICG
1 rue de Varembe
1202 Genève 20 - Suisse
Tel. : +41 787 499 328
Courriel : fiacat.onu@fiacat.org

REPRÉSENTATION DE LA FIACAT AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES À BRUXELLES

c/o ACAT Belgium
Rue Brogniez, 44
B-1070 Bruxelles
Tel. : +32 4 70 92 85 10
Courriel : fiacat.europe@fiacat.org





La Fédération internationale des ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'Homme, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

LA FIACAT REPRÉSENTE SES MEMBRES AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux privatifs de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les États à abolir cette disposition dans leur législation.

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre-fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED), la Plateforme des droits de l'Homme (PDH) et le Human Rights and Democracy Network (HRDN).

LA FIACAT RENFORCE LES CAPACITÉS DE SON RÉSEAU DE TRENTE ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

LA FIACAT, UN RÉSEAU INDÉPENDANT DE CHRÉTIENS UNIS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE ET DE LA PEINE DE MORT

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la problématique de la peine de mort et de les convaincre d'agir pour leur abolition.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA FIACAT :



FACEBOOK.COM/FIACAT



TWITTER/FIACAT_ORG

- ACCOMPAGNER -

LES ACAT DEVANT LES INSTANCES INTERNATIONALES

27

7

Accompagnement de 7 ACAT¹ devant les Nations unies et lors des 62^{ème} et 63^{ème} sessions ordinaires de la CADHP

5

Formation de 5² ACAT sur les mécanismes onusiens et la possibilité d'action de la société civile en vue de la soumission de rapports aux Nations unies

10

Rédaction de 10 rapports alternatifs⁴ auprès des instances internationales

5

Co-sponsorisation de 5 side-event par la FIACAT

- ABOLIR -

LA PEINE DE MORT

BURKINA FASO

Le Burkina Faso a aboli la peine de mort le 31 mai 2018 dans son code pénal.

BENIN

Le Bénin a commué les peines des 14 derniers condamnés à mort en février et supprimé toutes références à la peine de mort de son code pénal en juin 2018.

TCHAD

Le Tchad a entamé le processus de révision de la loi 034/2015 sur la répression des actes de terrorisme qui pourrait conduire à l'abolition définitive de la peine de mort dans le pays.

430

400

Participation de plus de 400 personnes issues de 44 pays au Congrès régional contre la peine de mort en Afrique, organisé les 9 et 10 avril 2018 à Abidjan par l'association ECPM en partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort, la FIACAT et la CNDH-CI.

30

Plus de 30 représentants (religieux chrétiens et musulmans, de la société civile et des ministères des droits humains et des affaires étrangères) ont été sensibilisés pour l'abolition de la peine de mort au Mali.

- LUTTER -

CONTRE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE ABUSIVE

INTERVENTION DANS 4 PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

(Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Madagascar et République démocratique du Congo)

96 représentants de la société civile et 120 représentants de l'administration judiciaire et de l'administration pénitentiaire formés au respect des garanties judiciaires

216

14 établissements pénitentiaires visités par les membres ACAT

14

111 visites de prisons conduites par les avocats référents et les militants ACAT

111

341

3294 DÉTENUS ACCOMPAGNÉS DANS LEUR PARCOURS JUDICIAIRE, DONT :

3006 cas de DPA identifiés

2994 pris en charge par les avocats référents

1718 cas régularisés

312 condamnations

1697 libérations

3294

¹ ACAT Canada, ACAT Congo, ACAT Liberia, ACAT RCA, ACAT RCI, ACAT Tchad et ACAT Togo

² ACAT Liberia, ACAT Côte d'Ivoire, ACAT Congo, ACAT RCA et ACAT Tchad

³ ACAT Canada, ACAT Congo, ACAT Liberia, ACAT RCA et ACAT Tchad

⁴ Rapports soumis avec ACAT Bénin, ACAT Canada, ACAT Congo, ACAT Côte d'Ivoire, ACAT Liberia, ACAT Niger, ACAT RCA, ACAT RDC, ACAT Sénégal et ACAT Tchad



Six ans après Bruxelles, le Conseil international (CI) d'Abidjan a permis aux délégués du réseau mondial des ACAT de se retrouver pour échanger, réfléchir ensemble sur la vie de la FIACAT. L'occasion était toute trouvée pour célébrer, certes dans la sobriété, mais dans la ferveur les 30 ans de la FIACAT.

Ainsi du 11 au 13 avril 2018, le CI a notamment révisé les statuts de la FIACAT, adopté de nouveaux taux de cotisations des ACAT, affilié l'ACAT Niger et recommandé au Bureau international de la FIACAT de faciliter la tenue d'élections régulières au sein de l'ACAT Cameroun ; c'est chose faite, la suspension de l'ACAT Cameroun a été levée en octobre 2018 et elle a réintégré la FIACAT.

Conformément à son plan d'action, la FIACAT a poursuivi en 2018 la mise en œuvre de trois axes stratégiques.

Le premier est relatif à la lutte contre la torture et les mauvais traitements à travers le programme de lutte contre la « détention préventive abusive ». Il se déroule dans quatre pays d'Afrique : Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Madagascar et République Démocratique du Congo. Les résultats obtenus sont souvent au-delà des espérances. Ainsi pour l'année 2018, ce sont notamment 1 697 libérations de prévenus dont la détention était au-delà des délais légaux. Au vu des résultats satisfaisants, un cinquième pays, le Tchad, vient d'être intégré à ce programme. L'accès à la justice des personnes détenues reste en enjeu de taille partout dans le monde. Ainsi, la FIACAT a participé à un important colloque à la Cour européenne des droits de l'Homme sur le sujet en décembre 2018.

Le second porte sur l'abolition de la peine de mort. La FIACAT mène depuis 2015 un programme visant son abolition conjointement avec la Coalition mondiale contre la peine de mort dans 21 pays d'Afrique subsaharienne. Un atelier de capitalisation a eu lieu à Abidjan le 9 avril 2018. Cet événement a permis de faire le bilan et de mieux réorienter la lutte abolitionniste sur le continent. Une leçon est à tirer de cette rencontre : l'Afrique est le prochain continent abolitionniste.

Ces combats pour l'interdit de la torture et l'abolition de la peine de mort ne sauraient exister sans des activités de formation, de sensibilisation et de plaidoyer qui aboutissent parfois à de bonnes nouvelles telles : l'abolition de la peine de mort au Burkina Faso le 31 mai 2018 et l'augmentation du nombre d'États ayant voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur les exécutions capitales (117 en 2016 et 121 en 2018).

Enfin, le troisième axe concerne le soutien de la FIACAT aux ACAT. Il porte sur le renforcement de leurs capacités, leur accompagnement devant les instances régionales et internationales, le relais de leurs campagnes. 2018 est aussi l'année de la condamnation de Germain Rukuki, militant de l'ACAT Burundi à 32 ans de prison. Face à cette condamnation arbitraire et dans l'attente du verdict du jugement en appel, la FIACAT et les ACAT par leur mobilisation espèrent sa libération en 2019.

La FIACAT, qui est rentrée dans l'âge de la maturité, sait qui lui reste encore de nombreux défis à relever. Mais forte de son réseau et ferme dans la foi, elle continue d'ouvrir à temps et à contre temps des chemins d'espérance.

Paul ANGAMAN
Président de la FIACAT

PRÉSENTATION DE LA FIACAT	1
LA FIACAT EN CHIFFRES	2
LE MOT DU PRÉSIDENT	4
SOMMAIRE	5
LUTTER CONTRE LA TORTURE	6
Le programme DPA – pour soutenir les oubliés de la justice	6
Plaidoyer auprès des instances internationales et régionales	8
Les droits humains à l'épreuve de la menace terroriste - Campagne du 10 décembre 2018	8
L'accès à la justice des personnes détenues en Europe	8
L'appropriation du plan d'action de l'Union européenne par les acteurs locaux	9
FOCUS PAYS	10
Le plaidoyer de l'ACAT Canada pour l'irrecevabilité des aveux obtenus par la torture en toutes circonstances	10
L'incrimination de la torture au cœur du plaidoyer des ACAT à la 31 ^{ème} pré-session de l'EPU	11
Côte d'Ivoire : renforcement des synergies avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour l'amélioration des conditions de détention	11
CONTRIBUER À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT	12
Le programme sur l'abolition de la peine de mort en Afrique	12
Les conditions de détention dans les couloirs de la mort – la situation du Liberia discutée	12
Le Congrès régional contre la peine de mort	12
Plaidoyer après des instances internationales et régionales	13
Mission de plaidoyer aux Nations unies à New York	13
Panel sur la peine de mort en Afrique lors de la 62 ^e session ordinaire de la CADHP	13
FOCUS PAYS	14
Journée d'information parlementaire sur la peine de mort au Niger	14
Atelier de sensibilisation parlementaire sur l'abolition de la peine de mort au Mali	15
Célébration de la Journée mondiale contre la peine de mort au Tchad	15
SOUTENIR LES ACAT	16
Campagne en faveur de Germain Rukuki	16
Le Conseil international de la FIACAT	17
Formation de l'ACAT Côte d'Ivoire et de l'ACAT Liberia aux mécanismes onusiens de promotion et de protection des droits Humains	17
FINANCES	18
ÉQUIPE	20
RÉSEAU DES ACAT	21

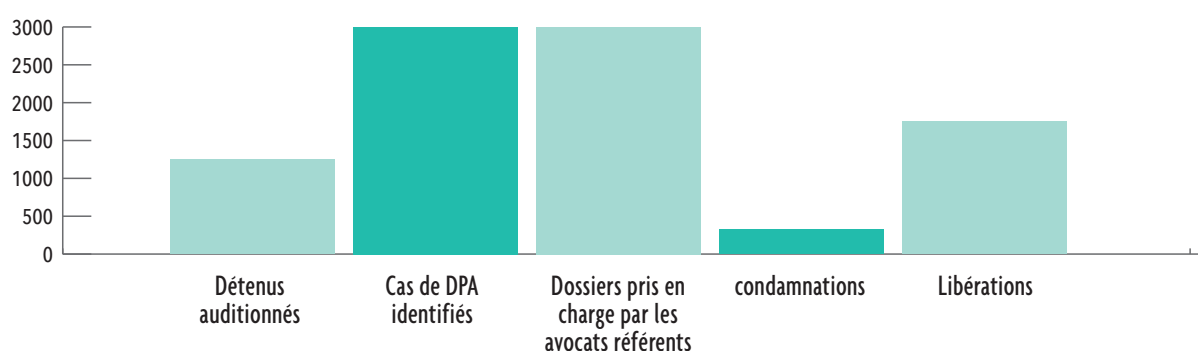
LUTTER CONTRE LA TORTURE

LE PROGRAMME DPA - POUR SOUTENIR LES OUBLIÉS DE LA JUSTICE

PRÉSENTATION

En 2018, la FIACAT et les ACAT ont continué de s'engager pour soutenir les oubliés de la justice. Le programme sur la Détention préventive abusive (DPA) de la FIACAT vise à limiter la surpopulation carcérale qui atteint parfois 400% de la capacité d'accueil dans les prisons cibles et ainsi prévenir la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en luttant contre

la détention préventive abusive. La détention préventive abusive est l'enferment d'une personne en attente de jugement en violation des dispositions légales qui encadrent cette pratique. En 2018, le programme a continué d'être mené en Côte d'Ivoire (10 prisons), au Congo Brazzaville (2 prisons), à Madagascar (1 prison) et en République démocratique du Congo (1 prison).



SURMONTER LES OBSTACLES

A mi-parcours de l'exécution du projet DPA en Côte d'Ivoire, au Congo et à Madagascar la FIACAT et les ACAT ont organisé des ateliers de suivi visant à identifier les obstacles à la lutte contre la détention préventive abusive dans ces trois pays. A l'occasion, plusieurs thématiques ont été identifiées, notamment : le recours systématique à la détention préventive abusive, l'absence de limite

au renouvellement de la détention préventive en Côte d'Ivoire, le manque de communication entre les différents corps de métiers de la chaîne pénale, le cas spécifique des dossiers en cassation, la difficile mise en œuvre de l'assistance judiciaire et les mauvaises conditions de détention. Les participants réunis en groupes de travail ont ainsi pu discuter de ces problématiques et élaborer des

recommandations conjointes pour y faire face. Ces ateliers ont réuni, 50 participants au Congo, 131 participants en Côte d'Ivoire et 51 participants à Madagascar, issus de l'administration judiciaire, de l'administration pénitentiaire et de la société civile impliquée dans la mise en œuvre du programme. La collaboration entre les représentants de la société civile et les membres des administrations judiciaire et pénitentiaire lors de ces ateliers est un des gages de réussite du projet puisqu'elle garantit l'implication de toutes et tous dans la mise en œuvre des recommandations et bonnes pratiques identifiées.



Remise de produits de première nécessité par l'ACAT Madagascar pour le 26 juin 2019

LA POPULATION SENSIBILISÉE AUX DROITS DES DÉTENUS

L'expérience de la FIACAT et des ACAT en milieu carcéral en Afrique leur a démontré que toute action en faveur des personnes détenues devait être accompagnée d'une sensibilisation de l'opinion publique et des médias à ce sujet. L'objectif de cette sensibilisation est de faciliter la réintégration des détenus dans leur communauté et d'assurer que la population soutienne les réformes pénales visant à une meilleure administration de la justice. A cet effet, tout au long du programme, la FIACAT et les ACAT mobilisent les médias et organisent

diverses activités de sensibilisation pour expliquer leur action et les droits des détenus. Ainsi, en 2018, les activités des ACAT Congo, Côte d'Ivoire et Madagascar ont été systématiquement couvertes par la presse. Les ACAT ont également organisé des activités de sensibilisation le 26 juin à l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de torture. Enfin, l'ACAT Côte d'Ivoire a organisé tous les mois une émission radiophonique sur le système carcéral et l'administration de la justice.

LE TCHAD, NOUVEAU PAYS CIBLE DU PROGRAMME DPA

Depuis la fin de l'année 2018, la FIACAT a étendu - avec l'ACAT Tchad - son programme DPA au Tchad grâce au soutien du ministère de l'Économie et de la planification du développement du Tchad dans le cadre du « Projet d'appui à la Justice - Phase 2 » (PRAJUST 2). Le projet d'une durée totale de 22 mois ciblera trois prisons à N'Djamena, Moundou et Abéché.

PLAIDOYER AUPRÈS DES INSTANCES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

LES DROITS HUMAINS À L'ÉPREUVE DE LA MENACE TERRORISTE

- CAMPAGNE DU 10 DÉCEMBRE 2018 -

A l'occasion de la Journée mondiale des droits Humains et du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la FIACAT et son réseau se sont mobilisés pour réaffirmer l'importance de défendre l'interdiction absolue de la torture en toutes circonstances, y compris dans le cadre de la lutte antiterroriste.

En effet ces dernières années, la menace terroriste est devenue de plus en plus présente dans nos sociétés et dans tous les continents. Si les États ont l'obligation de protéger leurs citoyens face à cette menace, les mesures prises à ces fins doivent être conformes aux droits Humains. Or, le monde a connu une prolifération de mesures ultrasécuritaires : régimes d'exception relatifs à la

lutte anti-terroriste, états d'urgence, renforcement du rôle des agences de renseignements, etc. Si ces mesures ont pour objectif de protéger les citoyens contre les atteintes aux droits humains commises par les groupes terroristes, elles portent de plus en plus elles-mêmes atteinte à ces mêmes droits et l'État de droit.

Ainsi la FIACAT et les ACAT ont voulu insister sur le fait que cette approche est, non seulement contraire aux obligations et engagements internationaux des États, mais également contreproductive. En effet, les atteintes ainsi portées aux droits Humains et à l'État de droit contribuent à créer un climat d'impunité et remettent en cause l'efficacité de la lutte antiterroriste.

L'ACCÈS À LA JUSTICE DES PERSONNES DÉTENUES EN EUROPE

Les 6 et 7 décembre 2018, la FIACAT a pris part à un colloque – organisé par l'European Prison Litigation Network (EPLN) et plusieurs partenaires – intitulé « *Surmonter les obstacles à l'accès au droit et au juge des personnes détenues : perspectives européennes* » à la Cour européenne des droits de l'Homme. Cet événement – réunissant notamment des juges de la Cour européenne des droits de l'Homme, des universitaires, des représentants d'organisations de la société, des avocats et des professionnels de la santé travaillant en milieu carcéral – a permis de dresser un état des lieux de la situation des détenus et de leur accès à la justice à travers l'Europe, de l'impact des

politiques d'austérité, des mesures antiterroristes et de l'action de la société civile à ce sujet.

Ce colloque a également été l'occasion d'identifier l'impact des réformes législatives et des jugements de la Cour européenne des droits de l'Homme sur ces questions. Enfin, sur la base de ces discussions, les participants ont pu conclure leurs travaux en explorant diverses perspectives pour améliorer cet accès au droit et aux juges par les détenus dont les jugements pilotes de la Cour européenne des droits de l'Homme, les règles pénitentiaires européennes et les avis du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT).

L'APPROPRIATION DU PLAN D'ACTION DE L'UNION EUROPÉENNE PAR LES ACTEURS LOCAUX

Lors du 20^{ème} forum des ONG de l'Union européenne (EU-NGO forum) « *Défendre l'universalité : faire des droits de l'Homme une réalité* », qui s'est tenu les 21 et 22 novembre à Bruxelles sept membres des ACAT africaines⁵ étaient présents. Ces défenseurs du respect de la dignité humaine ont partagé avec des représentants de la société civile du monde entier et des représentants de l'Union européenne leurs préoccupations à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Un des enjeux de cette mobilisation des membres des ACAT africaines était de permettre de répondre

aux défis concernant la mise en œuvre des politiques relatives aux droits humains de l'Union européenne, dans ses relations avec les États tiers dans différents contextes en fonction de la situation de chaque pays. Ainsi, les présentations, les échanges et les débats ont facilité la préparation du prochain plan d'action en matière des droits Humains de l'Union européenne afin de garantir l'élaboration de stratégies nationales, tout en relevant les problématiques chères aux militants ACAT que sont l'abolition de la peine de mort et la lutte contre la torture.

« J'ai assisté à des discussions de haut niveau sur des questions d'actualité relatives aux droits de l'Homme et j'ai désormais une meilleure connaissance du réseau des ONG ainsi que des initiatives visant à promouvoir et à défendre les droits humains en Afrique et également dans d'autres régions du monde. »

Eric-Roland KOUDADJA

Secrétaire général de l'ACAT Bénin



Participation de la FIACAT au NGO Forum de l'UE - novembre 2018

⁵ ACAT Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Luxembourg.

LE PLAIDOYER DE L'ACAT CANADA POUR L'IRRECEVABILITÉ DES AVEUX OBTENUS PAR LA TORTURE EN TOUTES CIRCONSTANCES

Plusieurs directives ministérielles canadiennes intitulées « Éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements par des entités étrangères », émises en 2017 à l'intention des divers services de sécurité du Canada, contiennent une exception problématique au regard de l'irrecevabilité des aveux obtenus par la torture. Bien que rappelant l'interdit absolu de la torture, les directives prévoient que : « *Les renseignements vraisemblablement obtenus à la suite d'un mauvais traitement ne pourraient pas être utilisés [...] pour priver une personne de ses droits ou libertés, exception faite des cas où [un responsable d'une autorité canadienne compétente] autorise l'utilisation de ces renseignements, qu'il juge nécessaire pour éviter des pertes de vie ou des sévices graves à la personne* ».

Après s'être mobilisée à ce sujet avec l'ACAT Suisse en menant une campagne à l'occasion du Vendredi Saint 2018 sur le thème « *la torture ne se justifie jamais !* », l'ACAT Canada a présenté un rapport alternatif avec la FIACAT au Comité contre la torture à l'occasion de l'examen du Canada par ce dernier. Dans ce rapport, la FIACAT et l'ACAT ont attiré l'attention des experts sur cette exception contrevenant aux dispositions de la Convention contre la torture. Ainsi, dans ses observations finales, le Comité contre la torture a appelé le Canada à prendre des mesures efficaces pour garantir dans la pratique, que les aveux obtenus sous la torture ou les mauvais traitements soient jugés irrecevables. Il a également demandé l'abrogation de toute directive autorisant l'utilisation par les forces de l'ordre, d'informations que l'on suppose obtenues par la torture et/ou par des mauvais traitements de la part d'un État tiers.



Plaidoyer des ACAT Tchad, Congo et RCA lors des pré-sessions EPU - Octobre 2018

L'INCRIMINATION DE LA TORTURE AU CŒUR DU PLAIDOYER DES ACAT À LA 31^{ÈME} PRÉ-SESSION DE L'EPU

En octobre 2018, trois membres des ACAT du Congo Brazzaville, de la République centrafricaine (RCA) et du Tchad ont participé à une mission de plaidoyer à Genève lors des pré-sessions de l'Examen périodique universel (EPU) de leur pays. A l'occasion de ce plaidoyer, les membres ACAT accompagnés de la FIACAT ont eu l'occasion d'insister sur l'importance d'une incrimination de la torture au niveau national en conformité avec les dispositions de la Convention contre la torture. En effet, le Congo Brazzaville n'a toujours pas incriminé la torture et le nouveau Code pénal devant pallier ce vide juridique se fait toujours attendre. Concernant le Tchad et la RCA, si ces

deux pays ont certes incriminé la torture dans leur législation nationale, cette incrimination demeure insatisfaisante puisqu'elle ne donne pas de définition de cette infraction en RCA et ne prévoit pas l'imprescriptibilité de ce crime dans les deux pays. D'autre part, dans les faits ces dispositions ne sont pas appliquées et respectées et cela en raison d'un manque de formation des agents des forces de l'ordre et de vulgarisation de ces dispositions. Ce plaidoyer a cependant porté ces fruits puisque plusieurs recommandations à ce sujet ont été adressées par des États membres à l'occasion de l'EPU de ces pays.

CÔTE D'IVOIRE : RENFORCEMENT DES SYNERGIES AVEC LA COMMISSION AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION

La FIACAT et l'ACAT Côte d'Ivoire ont organisé, en juin 2018, un atelier de formation de suivi du programme de lutte contre la détention préventive. Ce dernier a permis de réunir des acteurs de la chaîne pénale et de la société civile ivoirienne afin de renforcer les capacités des acteurs sur le parcours judiciaire du prévenu et de faire le bilan à mi-parcours du projet pour des actions conjuguées. Cet atelier fut l'occasion d'accueillir M. Hatem Essaiem, Président du Comité pour la prévention de la torture en Afrique de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples pour l'amélioration des conditions

de détention (CADHP), qui a pu partager son expérience régionale et institutionnelle sur la question de la prévention de la torture en Afrique. La présence du Commissaire Essaiem a également été l'opportunité de relayer dans les médias la déclaration conjointe de la CADHP, des Nations unies, du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, en soutien aux victimes de torture rappelant que « 70 ans après, la torture est toujours répandue : il faut agir davantage pour que nous puissions tous vivre dans un monde totalement libéré de la torture ».

CONTRIBUER À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

La FIACAT mène depuis 2015 un programme visant l'abolition de la peine de mort en Afrique conjointement avec la Coalition mondiale contre la peine de mort. Ce programme vise spécifiquement le renforcement des membres des deux réseaux dans 21 pays d'Afrique subsaharienne.

LES CONDITIONS DE DÉTENTION DANS LES COULOIRS DE LA MORT - LA SITUATION DU LIBERIA DISCUTÉE -

A l'occasion de la 37^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, la FIACAT, The Advocates for Human Rights, la Coalition mondiale contre la peine de mort et Ensemble contre la peine de mort ont organisé un événement parallèle sur le thème « la peine de mort et les conditions de détention ». Un représentant de l'ACAT Liberia a pris part à cet événement et a ainsi pu décrire la situation dans son pays. Il a notamment dénoncé les mauvaises conditions de détention dans les prisons libériennes et l'anxiété que ressentent les condamnés à mort à l'idée de pouvoir être exécutés d'un jour à l'autre, et ce, malgré le

moratoire sur les exécutions qu'observe le pays. Cette anxiété est l'un des éléments de ce qu'on appelle le « syndrome du couloir de la mort » qualifié à plusieurs occasions de torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants par les organisations internationales et régionales de promotion et de protection des droits Humains. Enfin, cet événement a permis de présenter le thème de la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre 2018 (les conditions de détention dans les couloirs de la mort) ainsi que les outils mis à disposition.

LE CONGRÈS RÉGIONAL CONTRE LA PEINE DE MORT

Le congrès régional africain contre la peine de mort s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 9 et 10 avril 2018. Plus de 400 participants venus de 44 pays y ont participé.

Ce congrès était organisé par l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort, la FIACAT et la Commission nationale des droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI). Deux jours de débats, des rencontres et une soirée festive et culturelle ont permis aux participants de renforcer leurs capacités et leurs réseaux en vue de l'abolition de la peine de mort sur le continent africain. Ce congrès a également été l'occasion de célébrer les 30 années révolues de la FIACAT.

Un atelier de capitalisation sur le mouvement

abolitionniste en Afrique a eu lieu le lundi 9 avril pour discuter du programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique mis en place depuis 2015 par la Coalition mondiale contre la peine de mort et la FIACAT. L'objectif de cet atelier était de rencontrer tous les membres ayant participé à la mise en œuvre de ce projet et de comprendre leurs attentes pour que la suite du projet y réponde au mieux.

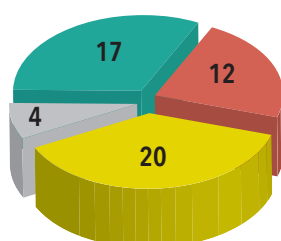
Les participants ont pu discuter en groupes de travail créés en fonction des zones géographiques et de la situation du pays concernant la peine de mort, permettant ainsi de travailler sur des problématiques identiques. Grâce à ces discussions, un nouveau plan d'action concernant la peine de mort a pu être élaboré et sera mis en œuvre de 2018 à 2021.

MISSION DE PLAIDOYER AUX NATIONS UNIES À NEW YORK

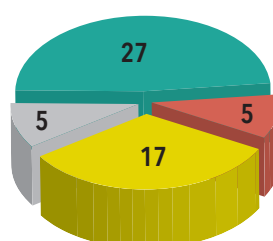
La FIACAT a effectué en décembre 2018 une mission de plaidoyer aux Nations unies pour inciter les États membres du groupe Afrique à voter en faveur de la résolution des Nations unies appelant à un moratoire universel sur la peine de mort. Cette mission a notamment

permis de s'assurer que la Gambie et le Niger allaient voter en faveur de la résolution. Hélas, certains pays abolitionnistes comme le Congo, la Guinée et le Sénégal se sont abstenus ou n'étaient pas présents lors du vote.

Vote lors de l'adoption de la Résolution
62/149/2007



Vote lors de l'adoption de la Résolution
73/589 (2018)



■ Pour
■ Contre
■ Abstentions
■ Absents

PANEL SUR LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE LORS DE LA 62^E SESSION ORDINAIRE DE LA CADHP

Le 27 avril, le Groupe de travail sur la peine de mort en Afrique de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples pour l'amélioration des conditions de détention (CADHP) a organisé, conjointement avec la Coalition mondiale, la FIACAT et la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), un panel sur la peine de mort en Afrique. À cette occasion, Mme Teresa Mutua d'ICJ-Kenya a présenté les résultats du Congrès régional contre la peine de mort d'avril. Me Fatima Mbaye, Présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH) et M. Ariyo Popoola de LEDAP ont présenté les défis de l'abolition de la peine de mort dans leurs pays respectifs, la Mauritanie et le Nigéria. Ce fut l'occasion de cibler le pays hôte de la session et un État dont le rapport périodique était examiné lors de la session. Enfin, M. Paul Angaman, Président de la FIACAT, a présenté le projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique et invité les États membres de

l'Union africaine à soutenir ce projet de protocole ou au moins à s'abstenir de voter contre.

À la suite de ces présentations, le Ministre de la justice du Burkina Faso, M. Bessolé René Bagoro, a annoncé que le projet de nouveau Code pénal, adopté par le Gouvernement burkinabè en mars, prévoit l'abolition de la peine de mort. Il a été adopté le 31 mai 2018 par l'Assemblée nationale.

Le représentant de la Gambie a également pris la parole pour rappeler les engagements nationaux et internationaux pris par la Gambie en faveur de l'abolition de la peine de mort.



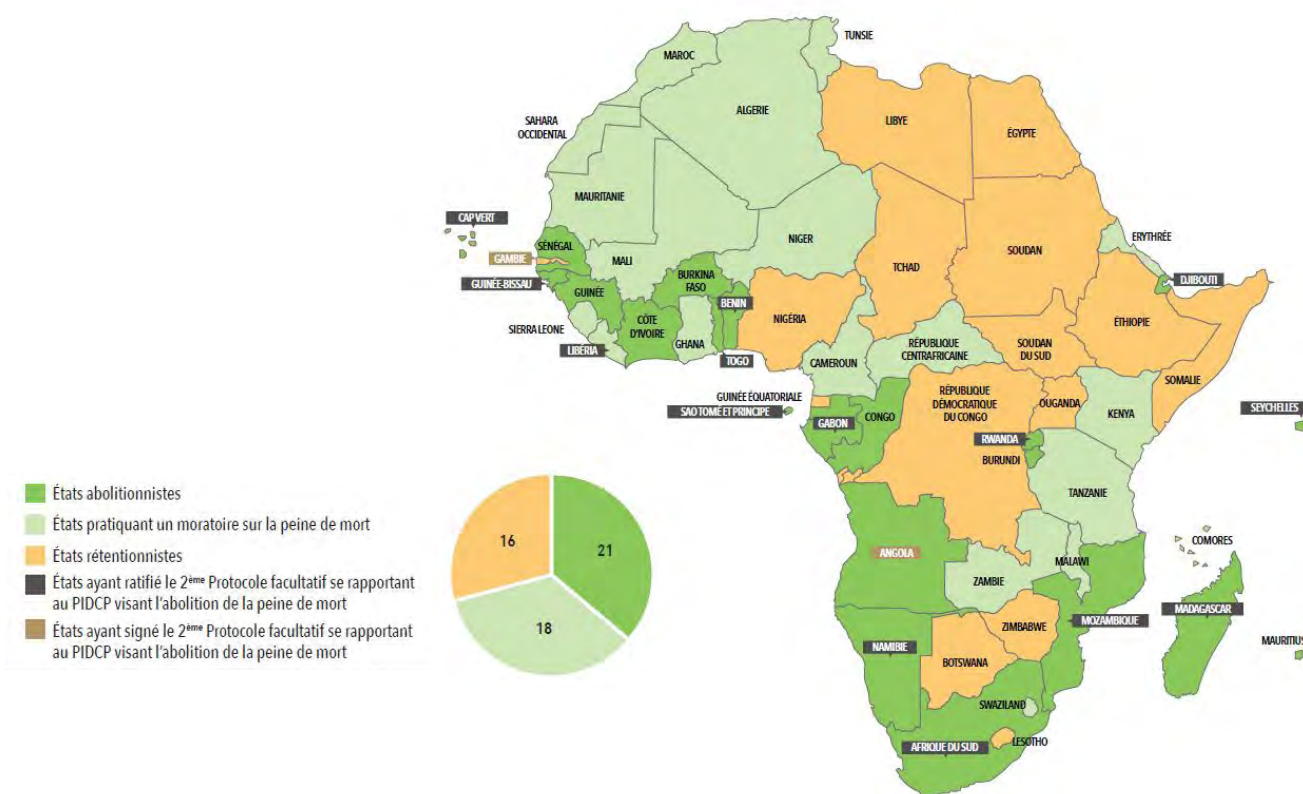
Atelier de capitalisation du programme peine de mort

JOURNÉE D'INFORMATION PARLEMENTAIRE SUR LA PEINE DE MORT AU NIGER

En octobre 2014, le Gouvernement nigérien a approuvé un projet de loi qui autorise l'adhésion du Niger au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à l'abolition de la peine de mort. Cependant, la tension créée par Al-Qaïda au Maghreb islamique a ralenti le processus abolitionniste. Le Gouvernement ne souhaite pas passer en force et donc faire passer l'abolition de la peine de mort par ordonnance. Pour cette raison, la FIACAT, en partenariat avec le Mouvement abolitionniste au Niger et le réseau parlementaire sur les Droits humains, a organisé le 17 mars une Journée d'information parlementaire sur la peine de mort dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale à Niamey. Cette rencontre

a regroupé les parlementaires, les acteurs de la société civile actifs pour l'abolition de la peine de mort et quelques leaders coutumiers et religieux nigériens pour discuter du rôle des parlementaires dans l'abolition de la peine de mort.

« *Tuer pour tuer, ce n'est pas dans notre culture, d'ailleurs ça fait 40 qu'il n'y a pas eu d'exécution au Niger, les facteurs qui ont soutenu la peine de mort sont caducs* » a rappelé Mme Barmo Rabi Hadja Dan FARI, Présidente du réseau parlementaire pour les droits humains. Même si certains députés craignent que la suppression de la peine de mort mène à une plus grande délinquance et mettent en avant l'argument de la dissuasion, la majorité des personnes présentes à cette rencontre semblait convaincue qu'il faut aller vers l'abolition.



La peine de mort en Afrique – Juin 2018

ATELIER DE SENSIBILISATION PARLEMENTAIRE SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT AU MALI

Le Mali connaît un moratoire de fait sur les exécutions depuis 1980, pourtant cette peine reste inscrite dans le Code pénal et la liste des crimes passibles de la peine capitale est longue. Un projet de loi a été présenté à l'Assemblée nationale prévoyant l'abolition de la peine de mort en octobre 2007 mais n'a pas été voté depuis. Le Parlement a refusé de prendre la responsabilité politique de l'abolition pour ne pas mécontenter une partie de l'opinion publique et des chefs religieux.

Pour sensibiliser les parlementaires maliens au

bienfondé de l'abolition de la peine de mort, la FIACAT et l'ACAT Mali ont organisé un atelier de sensibilisation des parlementaires les 12 et 13 juin en présence de religieux chrétiens et musulmans, de la société civile et de représentants du ministère des Droits humains et du ministère des Affaires étrangères.

Cet atelier a permis de renforcer les capacités de plus de 30 participants et d'identifier des points d'appui au Parlement et dans les différents ministères pour accompagner le processus d'abolition de la peine de mort au Mali.

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT AU TCHAD

L'ACAT Tchad, en partenariat avec la FIACAT, a choisi de célébrer la 16^{ème} Journée mondiale contre la peine de mort en organisant une table-ronde sur l'abrogation de la loi 034/2015 portant répression des actes de terrorisme au Tchad.

L'ACAT Tchad a choisi d'attirer l'attention de l'opinion publique de son pays sur les dérives judiciaires liées au maintien de la peine de mort dans la loi sur la répression des actes de terrorisme alors que le Code pénal ne retient pas la peine de mort pour les crimes de droit commun. En effet, le 27 août, quatre tchadiens ont été condamnés à mort sur le fondement de cette loi pour l'assassinat en juin d'une commerçante chinoise. Les meurtriers ont été condamnés pour faits de terrorisme par la Cour d'appel ; ils n'ont pour le moment pas été exécutés.

Faisant suite notamment à cette journée, le ministère de la Justice organisera en février 2019 un atelier de relecture de la loi 034 auquel participera l'ACAT Tchad.



Rencontre avec la CNDH du Niger - Mars 2018

SOUTENIR LES ACAT

CAMPAGNE EN FAVEUR DE GERMAIN RUKUKI

Germain Rukuki, ancien salarié de l'ACAT Burundi a été arrêté le 13 juillet 2017 par le Service national du renseignement du fait de son travail pour l'ACAT. Le procès de Germain initialement prévu le 13 février 2018, a dû être reporté en raison de l'apparition de nouvelles charges et du manque d'accès au dossier par les avocats de Germain. Tenu le 3 avril 2018, le verdict est finalement tombé le 26 avril 2018 : Germain a été condamné à 32 ans d'emprisonnement par le Tribunal de grande instance de Ntahangwa pour les crimes de rébellion, atteinte à la sûreté intérieure de l'État, participation à un mouvement insurrectionnel et attaque contre le chef de l'État. Cette condamnation, l'une des plus lourdes peines jamais prononcées à l'encontre d'un défenseur des droits humains au Burundi, fait suite à une procédure arbitraire et marquée d'irrégularités flagrantes. Germain a interjeté appel de cette condamnation le 29 mai 2018 et l'audience en

appel s'est tenue le 26 novembre 2018.

Face à cette condamnation arbitraire et dans l'attente du verdict du jugement en appel, la FIACAT et les ACAT ont continué leurs actions pour soutenir Germain et appeler la communauté internationale à se mobiliser sur son cas. Les ACAT et la FIACAT ont ainsi mené, tout au long de l'année, diverses actions de communication et visibilité sur les réseaux sociaux et à l'occasion des sessions de la CADHP et du Conseil des droits de l'Homme. Elles ont également appelé le Président de la Configuration pour le Burundi de la Commission de consolidation de la paix, notamment à l'occasion d'une rencontre à New York en décembre 2018, à défendre le cas de Germain lors de ces entretiens avec les autorités burundaises.

La FIACAT et les ACAT restent mobilisées pour soutenir Germain.



Germain Rukuki - ancien salarié de l'ACAT Burundi condamné à 32 ans de prison

LE CONSEIL INTERNATIONAL DE LA FIACAT

A l'occasion du Congrès régional contre la peine de mort et de l'atelier de capitalisation du programme triennal sur la peine de mort en Afrique, la FIACAT a tenu son Conseil international du 11 au 13 avril 2018 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Ce conseil a été l'occasion pour la FIACAT de fêter ses 30 ans d'activités.

23 des 26 ACAT affiliées ont pu participer à cette rencontre et prendre part aux différents votes. Par ailleurs, les ACAT du Ghana et du Niger, alors en cours d'affiliation, ont également pu participer aux débats.

En plus des votes statutaires, ce Conseil a été l'occasion de réviser les statuts de la FIACAT, le règlement intérieur et d'adopter de nouvelles règles pour le calcul des cotisations des ACAT affiliées. Le Conseil a également demandé au Bureau international de la FIACAT de faciliter la tenue d'élections régulières au sein de l'ACAT Cameroun et de superviser le processus électoral pour que cette ACAT puisse rejoindre le réseau. L'ACAT Cameroun a finalement pu rejoindre les ACAT affiliées à la FIACAT en octobre 2018.

Enfin, l'ACAT Niger a été affiliée au réseau de la FIACAT à l'unanimité des voix lors de ce Conseil international.



Conseil international de la FIACAT avril 2018

FORMATION DE L'ACAT CÔTE D'IVOIRE ET DE L'ACAT LIBERIA AUX MÉCANISMES ONUSIENS DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

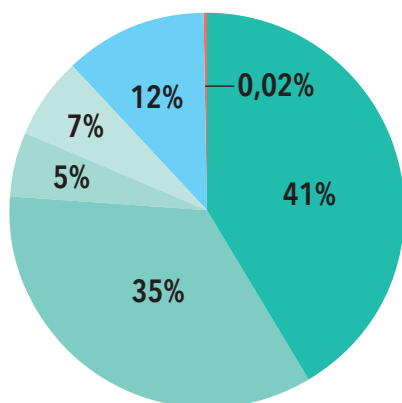
A l'occasion de l'examen du Liberia par le Comité des droits de l'Homme et du passage de la Côte d'Ivoire à l'Examen périodique universel (EPU), la FIACAT et les ACAT Liberia et Côte d'Ivoire ont rédigé des rapports alternatifs à destination des experts onusiens et des missions permanentes auprès des Nations unies à Genève afin de leur faire part de leurs préoccupations.

En amont de la rédaction du rapport pour l'EPU de la Côte d'Ivoire, la FIACAT a organisé une formation à distance pour les membres de l'ACAT prenant part à la rédaction du rapport afin de les familiariser au fonctionnement de ce mécanisme et leur expliquer quelle contribution peut y apporter la société civile et quel en sera l'impact. Similairement, à l'occasion de la mission d'un membre de l'ACAT Liberia à Genève pour l'examen du Liberia par le Comité des droits de l'Homme, la FIACAT a dispensé à ce membre une formation sur le fonctionnement des différents mécanismes des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme, leurs différences et les possibilités d'intervention de la société civile auprès de ces mécanismes.

LES FINANCES DE LA FIACAT EN 2018

EMPLOIS

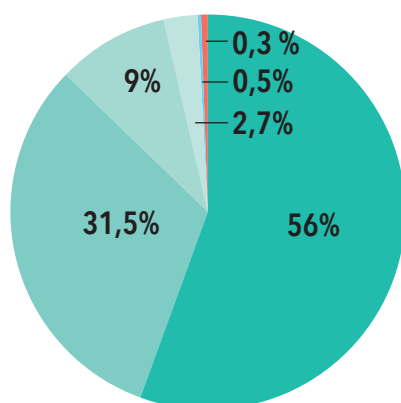
710 721



Programme de lutte contre la détention préventive abusive	294 237 €
Programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique	247 793 €
Plaidoyer auprès des organisations internationales	38 100 €
Fonds dédiés pour actions en 2019	46 856 €
Charges de fonctionnement	83 590 €
Charges financières exceptionnelles	145 €
Total	710 721 €

RESSOURCES

717 229



Subventions et dons dédiés	400 226 €
Reprises de provisions 2017	226 289 €
Cotisations des ACAT	65 459 €
Dons	19 977 €
Autres ressources	2 928 €
Produit financier exceptionnel	2 351 €
Total	717 229 €

« Grâce à nos partenaires, à nos membres et à nos donateurs, l'année 2018 a vu le maintien d'un niveau d'activités élevé et a pu dégager un résultat positif de 6.508 €, qui sera bien utile pour une année 2019 dont les ressources sont encore insuffisamment assurées. Le Bureau international de la FIACAT a adopté en octobre 2018 des Principes directeurs en matière de fonds provenant du secteur privé. »

Benoît Théry, Trésorier

ATTENTION, LA FIACAT A UN NOUVEAU RIB ET DE NOUVEAUX BAILLEURS

La FIACAT remercie chaleureusement ses donateurs privés, qui de manière régulière, ont soutenu son action en 2018.

La FIACAT remercie vivement les partenaires institutionnels qui, depuis des années, encouragent et soutiennent ses efforts dans la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort :

- Agence française du développement (AFD)
- Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine (Addis-Abeba)
- Délégation de l'Union européenne à Abidjan
- Ministère de l'Économie et de la planification du développement du Tchad dans le cadre du « Projet d'appui à la Justice - Phase 2 » (PRAJUST 2)
- Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg
- Le Fonds de dotation du Barreau de Paris
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Fondation ACAT France
- Tavola Valdese (Italie)
- Missio (Allemagne)
- CCFD-Terre solidaire (France)

SOUTENEZ LA FIACAT : CONTRIBUEZ À UN MONDE SANS TORTURE !

PAR VIREMENT BANCAIRE :

Nom de la banque : BRED - Vincennes

Titulaire du Compte :

FED INTERNATIONALE ACAT

96 boulevard de la Libération,

94300 - Vincennes (France)

RIB : 1010 7002 2800 9130 5896 718

Code Swift : BREDFRPPXXX

Code IBAN : FR76 1010 7002 2800 9130 5896 718

PAR CHÈQUE BANCAIRE :

à l'ordre de : FIACAT

à adresser à :

FIACAT

96 boulevard de la Libération

94300, Vincennes

France

Pour la France, selon la loi de finances 2003, la réduction de votre impôt sur le revenu est de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un reçu vous sera adressé en début d'année.

BUREAU INTERNATIONAL INTERNATIONAL BUREAU



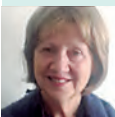
Paul ANGAMAN (Côte d'Ivoire) :
Président, responsable de l'animation des ACAT
de l'Afrique de l'Ouest et des relations avec
la Commission africaine des droits de l'homme
et des peuples (CADHP)
*President, manages relations with the West African
ACATs and the ACHPR*



Benoît THERY (France) :
Trésorier
Treasurer



Massimo CORTI (Italie / *Italy*) :
Responsable des relations avec les Églises
Manages relations with Churches



Claire DORAN (Canada) :
Responsable de l'animation des ACAT
des Amériques et d'Asie
*Manages relations with the American
and Asian ACATs*



Jean-Bernard MARIE (France) :
Responsable des relations avec les Nations Unies
et l'Union européenne
*Manages the FIACAT's Programmes
and the relations with the Council of Europe*



Jean-Daniel VIGNY (Suisse / *Switzerland*) :
Responsable des programmes de la FIACAT
et des relations avec le Conseil de l'Europe
*Manages the FIACAT's Programmes
and the relations with the Council of Europe*



Michel KALEMBA (RDC / *DRC*) :
Responsable de l'animation des ACAT
de l'Afrique centrale et Madagascar
*Manages relations with the Central African
and Madagascar ACATs*



Jusqu'au 1^{er} mai 2018
Émilie PETITGUYOT (Belgique / *Belgium*) :
Trésorière et responsable de l'animation du réseau
des ACAT européennes
Treasurer, manages of relations with the European ACATs



Jusqu'au 30 septembre 2018
Sabrina BIGNIER (Paris) :
Directrice exécutive
Executive Director

SECRÉTARIAT SECRETARIAT



Guillaume COLIN (Paris) :
Directeur exécutif
Executive Director



Lionel GRASSY (Bruxelles / *Brussels*) :
Directeur du plaidoyer
Advocacy Director



Marie SALPHATI (Genève / *Geneva*) :
Représentante auprès des Nations Unies
et du Conseil de l'Europe
*Permanent Representative to the United
Nations and the Council of Europe*



Lauren THIEBAUT (Paris) :
Chargé de mission administrative
et financière
Administrative and Financial Officer



Xavière PRUGNARD (Paris) :
Chargée de mission administrative et
financière
Administrative and Financial Officer



Mahamadou DIOP (Paris) :
Assistant comptable
Assistant accountant

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES INTERN AND VOLUNTEERS

La FIACAT remercie les stagiaires Thiphaine Mathieu et Mathieu Pourchier et les bénévoles - notamment M. Robert Zuber (Représentant auprès des Nations unies à New York) et Mme Emmanuelle Thiebaut (recherche de fonds privés) - qui collaborent avec elle depuis des années et lui permettent de mener à bien ses missions.

The FIACAT wishes to thank the interns Thiphaine Mathieu et Mathieu Pourchier and the volunteers - including Mr. Robert Zuber (Permanent Representative to the United Nations in New York) and Ms. Emmanuelle Thiebaut (private fundraising) - who have been working with us for years, and who have made our achievements possible.

AFRIQUE / AFRICA

ACAT BÉNIN

03 BP 0394
Cotonou - Bénin
acat_coordbenin@yahoo.fr

ACAT BURKINA FASO

02 BP 5093
Ouagadougou 02 - Burkina-Faso
acatburkina@gmail.com

ACAT BURUNDI

acatburundi@gmail.com

ACAT CAMEROUN / CAMEROON

758, Boulevard de la réunification
Feux-Rouges Bessengué
Immeuble Aziccul -2^{ème} étage
B.P : 3026 Douala
République du Cameroun
Tél. +237 699-85-14-71 / +237 676 69 88 69
acat.cameroun@yahoo.com

ACAT CENTRAFRIQUE / CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

BP 527
Bangui - République Centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT CONGO

B.P 15.307
1328, rue Mabilou Ouenzé
Brazzaville - Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT CÔTE D'IVOIRE

S/c Caritas - 01 BP 2590
Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
acat_ci2230@yahoo.fr

ACAT GHANA / GHANA*

Po Box 532
Ho, VR - Ghana
acatghana@yahoo.com

ACAT LIBÉRIA

Gballasuah, Tubmanburg,
Bomi County - Libéria
acatliberiamail@gmail.com

ACAT MALI

BP 298
Paroisse Catholique de Bamako
Bamako - Mali
sdacatmali@yahoo.fr

ACAT RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO / DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

C/o RODHECIC /CEPAS,

BP 3375 Kinshasa
République Démocratique du Congo
acatrdc2013@gmail.com

ACAT MADAGASCAR

Lot III U 152 T Bis X,
Anjanakilahy Anosizato-Est I,
Antananarivo 101 - Madagascar
acatmadagascar@gmail.com

ACAT NIGER*

s/c Alfari Balma
BP 13331
Niamey - Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT SÉNÉGAL

Paroisse universitaire St-Dominique
Km4, B.P: 5098 Dakar-Fann - Sénégal
acatsenegal@gmail.com

ACAT TCHAD / CHAD

BP 2231
N'Djamena - Tchad
acatchad2017@gmail.com

ACAT TOGO

Avédji Carrefour Limousine
Immeuble MA.GE.COP
Lomé - Togo
acattogo@yahoo.fr

AMÉRIQUES / AMERICAS

ACAT BRÉSIL / BRASIL

Praça Clovis Bevilacqua, 351, sala 701
01018-001 Sao Paulo SP - Brésil
acatbrasil.international@gmail.com

ACAT CANADA

2715, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Montreal (Qc) H3T 1B6 - Canada
acat@acatcanada.org

ACAT ETATS-UNIS / USA

P.O. Box 314
Pleasant Hill, TN 38578-0314
Etats-Unis
debholbrk@gmail.com

ASIE / ASIA

ACAT PHILIPPINES*

Our Lady of Fatima Parish
37 Cordillera Street
Quezon City, Manilla - Philippines
tony_villasor@yahoo.com

EUROPE/EUROPE

ACAT ALLEMAGNE / GERMANY

Postfach 1114
D-59331 Lüdinghausen
Allemagne
acat.ev@t-online.de

ACAT BELGIQUE / BELGIUM

Rue Brogniez 44 Anderlecht
Belgique
acat.belgique@gmail.com

ACAT ESPAGNE / SPAIN

c/ Angli 55
08017 Barcelona
Espagne
acat@pangea.org

ACAT FRANCE

7 rue Georges Lardennois
F- 75019 Paris - France
acat@acatfrance.fr

ACAT ITALIE / ITALY

Via della Traspontina 15
00193 Roma
Italie
acatitalia@yahoo.it
posta@acatitalia.it

ACAT LUXEMBOURG

5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
contact@acat.lu

ACAT RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC *

Pohorelec 26,
CZ-118 00 Praha
République tchèque
acatpraha@seznam.cz

ACAT ROYAUME UNI / UK

c/o 6 Coleridge Road
Ottery St Mary
East Devon, EX11 1TD
Royaume Uni
uk.acat@gmail.com

ACAT SUISSE / SWITZERLAND

Speichergasse 20
Case Postale
CH- 3001 Berne - Suisse
info@acat.ch

ACAT SUÈDE / SWEDEN

Box 64
12522 Älvsjö Stockholm - Suède
acatsweden@yahoo.fr

* ACAT en cours d'affiliation / ACAT not yet affiliated